



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral est prescrite, à la demande de la commune de Bruz, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour réserves foncières relative au projet d'aménagement des secteurs de la Gare, du Grand Pâtis et des Rosiers

Seront déposés à la mairie de Bruz pendant 23 jours consécutifs, du jeudi 30 septembre (9h) au vendredi 22 octobre 2021 (12h) inclus, les dossiers de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi qu'un registre d'enquête.

Ces dossiers sont consultables :

- à la mairie de Bruz, (du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30), sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire,
- sur internet, aux adresses suivantes :
 - <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>.
 - <https://www.ville-bruz.fr/mairie/urbanisme/>
- sur un poste informatique mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h à 16h. Au vu du contexte sanitaire actuel, il est recommandé de prendre rendez-vous au 02.99.02.10.39.

Des observations et propositions sur le projet peuvent être, avant la clôture de l'enquête :

- consignées sur le registre d'enquête,
- adressées par courrier à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Bruz - 12 place du Docteur Joly - 35170 Bruz
- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : dup@ville-bruz.fr

Madame Sophie Le Dréan-Quénech'du, commissaire enquêtrice, recevra en personne les observations écrites ou orales du public, les :

- jeudi 30 septembre 2021 de 9h à 12h,
- jeudi 14 octobre 2021 de 14h30 à 17h30,
- vendredi 22 octobre 2021 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée à la mairie de Bruz ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Rennes, le **28 JUIN 2021**

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME